

## **Convention de mise à disposition à titre gracieux du minibus municipal à une association**

### **Entre les soussignés,**

La COMMUNE D'OTHIS, représentée par son Maire, Bernard CORNEILLE,  
D'une part, et

Le (la) Président (e):

Nom, Prénom : M.

Dénomination de l'Association :

D'autre part,

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 – Objet**

La Ville d'Othis met à disposition à titre gracieux, des associations communales à but non lucratif ayant leur siège sur son territoire, un véhicule d'une capacité respective de 9 places assises (conducteur inclus) pour le transport de 6 personnes minimum et uniquement pour le transport de personnes adhérentes ou membres de l'association.

Cette utilisation est effectuée pour des déplacements en lien avec leur activité. En aucune manière, elle ne peut être faite en concurrence avec l'activité des taxis et des transports urbains.

Le véhicule, objet de la présente convention est le suivant :

**- Renault trafic gris FK-893-AR (diesel)**

Les associations bénéficiaires sont par ordre de priorité :

- Les associations sportives
- L'ensemble des autres associations

#### **Article 2 – Conditions de mise à disposition**

- Le conducteur doit être âgé de plus de 21 ans.
- Le conducteur a obtenu son permis de conduire depuis plus de trois ans.
- Il s'engage à respecter le code de la route. Tout manquement sera imputé au responsable de l'infraction.
- Tout déplacement à plus de 300 kms de la commune devra faire l'objet d'une demande exceptionnelle.
- Les originaux des permis de conduire devront être présentés au secrétariat des services techniques qui se chargera de les photocopier.

#### **Article 3 – Démarches de mise en œuvre à disposition et de restitution**

La Ville d'Othis autorise l'association suivante :

Représentée par :

A utiliser le véhicule ci-dessus aux conditions suivantes :

- Les déplacements s'effectuent dans un rayon maximum de 300 kms autour de la commune

#### **Article 4 – Modalités de mise en œuvre à disposition et de restitution**

La demande de réservation du mini bus s'effectuera par l'intermédiaire d'un formulaire à retirer en Mairie (service vie associative ou sur le site internet de la Mairie)

Le formulaire de réservation devra être adressé au secrétariat de la vie associative 30 jours avant la date d'utilisation et devra faire apparaître :

- La date et les horaires du déplacement
- L'objet et la destination du déplacement
- Le nombre de personnes transportées
- La date et l'heure du retrait et la restitution du véhicule et des clés

En cas de désistement, l'emprunteur devra prévenir la Mairie d'Othis au moins une semaine à l'avance.

En cas de problèmes techniques internes au véhicule, la Mairie se réserve le droit de rendre le véhicule indisponible et informera le référent de l'association dans les meilleurs délais.

En cas de demandes multiples, la priorité sera donnée dans un premier temps à l'association transportant des enfants ; dans un deuxième temps à l'association ayant le moins utilisé le véhicule sur l'année en cours puis si besoin elle sera fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

Le véhicule sera stationné sur le parking dans la ferme. Les clés seront remises par un agent aux services techniques de la Mairie.

Une fiche technique jointe sera remplie au départ et à l'arrivée du véhicule et devra être restituée avec les clés permettant d'établir un état des lieux contradictoire. Toute remarque technique concernant le véhicule devra être inscrite sur cette fiche.

A son retour, le véhicule sera stationné sur le parking dans la ferme.  
Les clés seront rendues à l'accueil des services techniques.

#### **Article 5 – Conditions d'utilisation**

Le véhicule est remis propre et le plein de carburant fait. Il sera rendu dans le même état.

Afin de maintenir la propreté du véhicule, **il est interdit de fumer, boire ou manger à l'intérieur.**

**Le minibus devra être désinfecté avec du produit virucide après utilisation. Tous les points contacts doivent être faits ainsi que les sièges.**

Pour le transport d'enfants de 6 à 10 ans, l'association devra fournir les rehausseurs obligatoires (code de la route).

Lors de la prise du véhicule, l'association devra s'assurer de la présence de la carte grise, de l'assurance du véhicule, des indications du carburant à utiliser et que le plein soit fait.

Si le véhicule est utilisé le week-end, les clefs de celui-ci devront être retirées avant le samedi 12h et restituées le lundi.

La première réservation ne sera effective qu'après la remise d'un chèque de caution de 500€

## **Article 6 – Mise en cause de la responsabilité de l'utilisateur**

Sont à la charge de l'association :

- les contraventions et amendes diverses imputables à la garde et à l'utilisation du véhicule ;
- les frais pour réparation induites par une erreur de carburant.

## **Article 7 – Assurances Couvertures des risques**

Le véhicule est assuré par la COMMUNE D'OTHIS auprès de la Compagnie SMACL de Niort (79), contrat n°134092C pour la période couvrant l'année en cours.

L'utilisateur doit fournir une attestation d'assurance prouvant que sa responsabilité civile est garantie.

Les responsabilités du président de l'association sont totales si les règles du présent contrat ou du code de la route n'ont pas été respectées (notamment conducteur non habilité, etc..).

En cas d'accident ou de dommage au véhicule (vandalisme, vol,...), la COMMUNE d'OTHIS doit en être informée immédiatement afin de procéder au déclenchement de la procédure en matière d'assurance.

En cas de dégradation lors de la mise à disposition du véhicule et dans le cas d'un accident, le paiement de la franchise prévue par la police d'assurance est à la charge de l'association utilisatrice. Le montant de la franchise est de 250,00 € (deux cent cinquante euros).

En cas d'accident, un constat amiable devra être réalisé sur les lieux rempli et signé par les deux parties. Il devra être transmis par l'assurance de l'association, une copie devra être transmise au Service Vie associative dans les plus brefs délais.

En cas de perte des clefs du véhicule, de crevaison, ou de perte de papiers, la ville d'Othis se réserve le droit de se retourner contre l'utilisateur pour couvrir les dépenses engendrées.

## **Article 8 : Responsabilité de l'utilisateur**

L'emprunteur devra remplir un exemplaire vierge de convention de mise à disposition lors de la première réservation qui sera valable pour une durée d'un an de septembre à septembre.

Le chèque de caution ne sera restitué si tout défaut de nettoyage (tache de nourriture, chewing gum collé sur les sièges...) et/ou ou le plein de carburant non effectué sont constatés au retour du véhicule.

Le non-respect de la présente convention (véhicule remis salle ou sans plein de carburant, kilométrages sans rapport avec le trajet annoncé,...) entraîne la possibilité à la mairie d'Othis de refuser tout nouveau prêt pour l'année en cours.

## **Article 9 : Règlement des litiges**

En cas de différend sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Si un accord ne peut être trouvé, le litige en résultant sera soumis au Tribunal Administratif de Melun.

**Fait à Othis, le**

Signature du Président de l'association,  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Maire,



## DEMANDE DE RESERVATION

RENAULT Trafic gris FK893-AR

DATE DE LA DEMANDE DE RESERVATION : .....

Nom de l'association ou section sportive : .....

Représentée par : .....

OBJET DU DÉPLACEMENT : .....

Départ d'Othis le ..... à .....h .....

Retour à Othis le ..... à .....h.....

DESTINATION DU DÉPLACEMENT : .....

.....

.....

NOMBRE DE PERSONNES TRANSPORTÉES : .....

- 10 ans

+ 10 ans

DATE ET HEURE DE PRISE EN CHARGE DU VÉHICULE ET DES CLÉS : .....

DATE ET HEURE DE RESTITUTION DU VÉHICULE ET DES CLÉS : .....

NOM DU CONDUCTEUR : .....

N° DE PERMIS DU CONDUCTEUR : .....

Fait à Othis, le

Signature :



## PRET DE VEHICULES – FICHE TECHNIQUE

Cet imprimé est à compléter par le demandeur et à rendre auprès du Service Technique

**RENAULT Trafic gris FK-893-AR**

### UTILISATEUR

Nom de l'association : .....

Représentée par : .....

Adresse du siège social : .....

.....

### CONDUCTEURS

Ce véhicule a été conduit par (indiquer le nom, prénom, date de naissance)

.....

.....

.....

### DEPLACEMENT

Départ d'Othis le ..... à ..... h .....

Retour à Othis le ..... à ..... h.....

Objet du déplacement : .....

Destination : .....

Kilométrage au départ : .....

Kilométrage à l'arrivée : .....

### OBSERVATIONS TECHNIQUES

Véhicule utilisé : .....

Restitution des clefs le ..... à .....H.....Lieu : .....

Niveau du plein au départ : .....

Etat carrosserie : .....

Propreté intérieure : .....

Propreté extérieure : .....

Problèmes moteurs : .....

Pneumatiques : .....

Problèmes techniques : .....

Fait à Othis, le .....

Signature :

Cadre réservé à la mairie - Vérification au retour le ..... à .....H.....

Plein d'essence : .....

Etat du véhicule : .....

Personne ayant effectuée le contrôle : .....